



Moments de vie à DAMAZAN



LE MOT DU MAIRE

Chères Damazanaïses et chers Damazanaïs,

Avec la fin de la période hivernale et l'arrivée du printemps, notre commune retrouve peu à peu son dynamisme estival et votre équipe municipale reste pleinement mobilisée pour le bien de Damazan.



Depuis deux mois, les travaux liés à l'habitat partagé ont débuté. Ce projet porteur d'avenir pour notre commune engendre néanmoins quelques désagréments temporaires, notamment en ce qui concerne le stationnement autour de la mairie ainsi que l'activité de certains commerces à proximité. Conscients de ces difficultés, nous veillerons à ce que la circulation reste fluide.

Les travaux à la mairie et l'installation de l'ascenseur doivent commencer dans les prochaines semaines.

Nous espérons également avoir réparé les voûtaines de l'église avant l'été.

La commune ne pouvant satisfaire à ses exigences, le médecin pressenti pour s'installer à Damazan ne souhaite pas donner suite aux accords déjà bien entamés. Malgré cette déception, la Commission-santé va continuer ses efforts sans se décourager.

Vous le savez, le stade-vélodrome du Betbèze est maintenant centenaire ! Un groupe de sportifs prépare une belle fête en juin pour cet événement...

Les marchés nocturnes du mardi soir reprendront également, autour de la mairie, contribuant à l'animation de notre centre-bourg.

Le maire,

Michel Serena

VIE MUNICIPALE

LE COMPTE-RENDU INTÉGRAL DE CHAQUE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST CONSULTABLE À LA MAIRIE



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2025

Présents : M. Michel SÉRÉNA, Mmes Christine AGOSTI, Isabelle DE LONGHI, M. Stéphane MOLENA ; Mmes Marie-Pascale BALDAZZINI, Françoise DUBOURG, Murielle PAGNONCELLI ; M. Jean-Michel SARTORI,

Absents/Excusés : Mmes Nathalie BACARISSE, Sylvie DELAURIER, Nathalie JOUSSE, MM. Daniel CHABOT (pouvoir à Michel SERENA), Denis GHIRARD (pouvoir à Isabelle DE LONGHI), Michel MASSET, Stéphane ROSSATO.



1 - LOTISSEMENT DE FOURAGNAN - Avenant à la concession d'aménagement.

Après rappel des avenants du 7-4-2022 et du 12-12-2023, M. le Maire expose l'objet du 3^e avenant du 17-02-2025 : compte-tenu d'un retard dans la commercialisation des lots et la mise en place de l'emprunt bancaire, il est proposé de proroger la durée de la concession jusqu'en 2030 et de reporter de même le remboursement de la participation de la collectivité.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** la modification et **AUTORISE** M. le Maire à signer le 3^e avenant.

2 - QUESTION DIVERSE



M. le Maire fait lecture du courrier de Mme Valérie TONIN, concernant la reconduction de l'événement « Bastides en Fête » les 25 et 26 octobre 2025.

Le Conseil Municipal valide le principe de la participation de la commune, dont les modalités restent à définir.



SÉANCE DU 9 AVRIL 2025

Présents : M. Michel SÉRÉNA, Mmes Christine AGOSTI, Isabelle DE LONGHI, M. Stéphane MOLENA ; Mmes Nathalie BACARISSE, Marie-Pascale BALDAZZINI, Françoise DUBOURG, Nathalie JOUSSE, Murielle PAGNONCELLI ; MM. Denis GHIRARD, Stéphane ROSSATO, Jean-Michel SARTORI.

Absents/Excusés : Mme Sylvie DELAURIER; MM. Daniel CHABOT, Michel MASSET.

1 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE
<u>Dépenses</u> prévu 1 283 936,88 réalisé 1 161 951,89 reste à réaliser 149 976,00	<u>Dépenses</u> prévu 2 454 684,00 réalisé 1 773 826,33 reste à réaliser 0,00	Investissement : - 248 613,42
<u>Recettes</u> prévu 1 283 836,88 réalisé 913 338,47 reste à réaliser 117 100,00	<u>Recettes</u> prévu 2 454 684,00 réalisé 2 455 722,86 reste à réaliser 0,00	Fonctionnement : 681 896,53
		Résultat global : 433 283,11

2 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le Conseil municipal considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, **DÉCIDE** d'affecter

comme suit le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024: EXCÉDENT **681 896,53**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **281 489,42**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **400 407,11**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001): DÉFICIT **248 613,42**

3 : VOTE DES TAXES LOCALES 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'appliquer les taux d'imposition communiqués. Le produit fiscal attendu de 1 349 845 € sera inscrit au budget de la Commune.

4 : SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SOCIAUX

Les membres de la commission « Relations avec les Associations », proposent au Conseil Municipal de répartir les subventions pour l'exercice 2025. Le Conseil, après avoir délibéré, **DÉCIDE** d'attribuer les subventions proposées pour l'exercice 2025, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

5 : BUDGET 2025

Le Conseil, après lecture des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, vote le Budget 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement : dépenses : 1 353 758,42 ; recettes : 1 386 634.42

Fonctionnement : dépenses : 2 199 296,11 ; recettes : 2 199 296,11

6 : SEM 47 – BILAN 2023 LOTISSEMENT FOURAGNAN ACTUALISÉ EN DATE DU 15 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu d'activités au 31 décembre 2023, actualisé le 15 janvier 2025 et les annexes du 16 janvier 2025.

7 : CONSTAT DE DÉSAFFECTATION ET ACTE DE DÉCLASSEMENT. DU CAMPING

Le Conseil à l'unanimité, **DÉCIDE**, la désaffectation du site de l'ancien camping municipal de Damazan, lieu-dit « Gabaston » 260 Chemin du Camping 47160 Saint-Pierre-de-Buzet, prononce le déclassement de ce site du domaine public de Damazan et prend acte de son classement dans le domaine privé de la commune.

8 : CONSTAT DE DÉSAFFECTATION ET ACTE DE DÉCLASSEMENT DE DEUX PARCELLES

Les parcelles cadastrées N°708 et 709 section ZM n'étant ni affectées à un service public ni à l'usage direct du public, le Conseil **DÉCIDE** de prononcer leur déclassement du domaine public de la commune.

9 : EAU 47 – RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ; AVIS SIMPLE SUR LE PROJET DE ZONAGE

Le Conseil, à l'unanimité, **ÉMET** un avis simple favorable sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune de DAMAZAN tel que proposé par le syndicat EAU47 et prend note de la procédure de révision du zonage d'assainissement après enquête publique réalisée et prise en charge par EAU47

10 : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CALONGES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES D'AIGUILLON ET DE PORT-STE-MARIE

11 : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE VERTEUIL-D'AGENAIS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES D'AIGUILLON ET DE PORT-STE-MARIE

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'adhésion des deux communes - Calonges et Verteuil-d'Agenais - au syndicat de transports scolaires d'Aiguillon et de Port-Ste-Marie.

12 : ADOPTION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES D'AIGUILLON ET DE PORT-STE-MARIE

Le Conseil, après avoir écouté la lecture des statuts élaborés par le Syndicat Intercommunal, les approuve à l'unanimité.

13 : MISE À DISPOSITION DU SITE DU CAMPING DE DAMAZAN

Après exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, **VALIDE** les termes du projet de la convention d'occupation précaire du terrain à usage de camping dans le cadre d'une mise à disposition du site au profit de M. Yann L. et de Mme Angélique B., autorisation consentie à titre précaire et révocable pour la période du 12 avril 2025 au 15 octobre 2025, **FIXE** le montant de l'indemnité d'occupation mensuelle à la somme de 180 euros.

14 : ACQUISITION PARCELLE CADASTRÉE SECTION LIEU-DIT « BAGNOQUE »

Par courrier du 08-04-2025 Mme la Présidente du Conseil départemental propose à la commune de faire l'acquisition, au prix de 5 €/ m², de la parcelle N°158 ZM nécessaire pour la construction d'un magasin U Express. Le Conseil, à l'unanimité, **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à cette transaction.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



ATTENTION JOURS FÉRIÉS !

Exceptionnellement

Les jeudis 1^{er}, 8 et 29 mai fermeture de la bibliothèque

mercredi 7 mai : ouverture comme un jeudi et...

« dictée » à 14 h - « club lecture » à 15 h

8 mai 2025

Commémoration

du

8 mai 1945

Cette journée de mémoire sera marquée par une cérémonie
au monument aux morts qui débutera par un rassemblement à

11 h 15 devant la mairie



Vous fleurissez votre maison ?

votre balcon ?

votre jardin ?

*Si vos fleurs sont visibles depuis la rue
inscrivez-vous à la Mairie avant le 15 juin pour participer aux*

« Maisons fleuries 2025 »

Tél. 05 53 79 40 15

Habitat Partagé de Damazan

**Une nouvelle façon de
vivre en centre-ville,
en toute autonomie
dans un cadre convivial.**

La mairie de Damazan et l'AMAT vous invitent à découvrir le projet d'habitat partagé, situé en plein centre-ville dans un bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite. Des logements indépendants, avec des espaces partagés.

**Le 11 juin 2025
à 15h,
Salle polyvalente de
Damazan**

**Renseignements
auprès de la mairie
05 53 79 40 15**

**PERMANENCE MISE EN PLACE PAR
LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LOT-ET-GARONNE
DANS LES LOCAUX DE LA FRANCE SERVICES DU
CONFLUENT MULTI-SITES À DAMAZAN**

**UN ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS
SERA ASSURÉ PAR UN AGENT DES FINANCES PUBLIQUES**

**La MAIRIE
1 Place Armand FALLIÈRES
47160 DAMAZAN**

**le JEUDI 15 MAI 2025
de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00**

Pour plus d'informations et prendre RDV,
contactez l'animatrice
au **06 80 13 01 62**

**OU prenez directement RDV sur le site
www.impots.gouv.fr (rubrique «CONTACT et RDV»)**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE de DAMAZAN

Enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Damazan

[...]

Elle se déroulera à la mairie de Damazan, du **mardi 29 avril 2025 à 9h au lundi 02 juin 2025 à 17 h.**

[...]

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier du projet pourra être consulté :

- **Au siège de l'enquête en mairie de Damazan du lundi au vendredi de 9 h à 12 h**
- **À l'accueil du siège de la Communauté de communes - 30 rue Thiers, 47190 AIGUILLON du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.**

Le dossier sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles sur lequel les observations et propositions du public peuvent être consignées.

Le dossier sera par ailleurs consultable :

- Sur un poste informatique à la mairie de Damazan aux jours et heures d'ouverture habituels.
- Sur les sites internet de la commune : www.ville-damazan.fr et de la Communauté de communes : www.communauteconfluent.com

M. Daniel MARTEY, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public **à la mairie de Damazan :**

- **Le mardi 29 avril 2025 de 09 h à 12 h ;**
- **Le jeudi 15 mai 2025 de 09 h à 12 h ;**
- **Le lundi 02 juin 2025 de 14 h à 17 h.**

Les demandes de renseignement sont à adresser au : Service urbanisme de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, à Aiguillon.

ÉCOLE DE MUSIQUE DU CONFLUENT

1 rue de Verdun - 47190 AIGUILLON - contact : ecoledemusiqueduconfluent.ccccp@gmail.com

Une école associative au service de la musique.

L'« École de Musique du Confluent » est une association loi 1901 qui rayonne sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas.



L'éveil musical dès 3 ans

Parfait pour découvrir toutes les joies des apprentissages musicaux sur tous les supports, dans un cadre convivial et chaleureux. Et si cela suscite des vocations, il y a tout ce qu'il faut pour poursuivre et se spécialiser sur un instrument à l'École de Musique du Confluent !

Instruments enseignés :

Accordéon - Batterie / Percussions - Clarinette - Flûte (à bec ou traversière)
Guitare (classique - folk - électrique) - Basse - Hautbois - Piano - Saxophone
Trompette - Violon / Alto
Formation musicale - Ensembles - Orchestre - Classe de chant

Les cours :

Chaque semaine, l'éveil musical propose 30 min d'activité.
Les instrumentistes disposent de 30 à 45 min de cours individuel, de 45 min de formation musicale en groupe et ils participent autant que possible à des ensembles et à l'orchestre.
Toute activité en plus de l'instrument et du solfège est gratuite ! Un élève peut, par exemple, ajouter un atelier collectif de 60 min à son parcours.

Tarifs :

Les tarifs sont définis en fonction du quotient familial au moment de l'inscription. Contactez l'école pour obtenir un calcul personnalisé.

Inscriptions :

Les inscriptions se font en ligne : <https://emc-cccp.jimdofree.com>

Il est toutefois conseillé de venir sur place pour un premier contact.

Des permanences sont organisées à chaque rentrée pour rencontrer les professeurs et répondre à toutes vos questions.

Le bureau de l'association :

- Président : M. Fernando MARQUES - marques66@orange.fr - 06 09 31 46 81
- Vice-présidente : Mme Laure LHERISSON - laurelaubast@gmail.com - 06 43 69 57 51
- Trésorière : Mme Isabelle LE GRELLE
- Trésorier adjoint : M. Jean-Michel SAURET
- Secrétaire : M. Christian IACHI
- Secrétaire adjoint : M. Jean-Claude DUPOUX

UNE VISITE À LA GRAVIÈRE DE MONICAN

Dans le cadre de l'opération « **de Firme en Firme** » et à l'initiative de l'Éducation Nationale, du Conseil départemental et de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, 120 élèves venus du Lycée Georges Leygues de Villeneuve-sur-Lot (1 classe de T), du collège Stendhal d'Aiguillon (2 classes de 4^e) et du collège de Grammont à Port-Sainte-Marie (1 classe de 3^e) et leurs professeurs, ont été accueillis par une équipe de la société DSL (Dragages du Pont de Saint-Léger). Au programme, atelier « installation de traitement », atelier « maintenance et qualité matériaux » et atelier « logistique commerce ».



À l'*Observatoire du Chambé*, ateliers « extraction-réaménagement » et « gestion de l'environnement » auxquels participaient les bureaux d'études GEOSCOPI, DURAND PAYSAGE, ARTELIA, AIGASOL et la *Communauté des Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*.





Le 19 mars 2025, la plateforme de compostage partagé a été restaurée!

Les usagers, les agents techniques, des élus et le référent compostage du Smictom se sont réunis pour faire un premier point sur l'usage et le fonctionnement de cette plateforme.

Le bilan est très positif!

Le premier bac de dépôts étant quasiment complet, ce fut l'occasion de réaliser un retournement de la matière tout en renouvelant les premiers bacs installés.

Le bac de maturation contient désormais du compost de qualité prêt à l'emploi (accessible par les usagers et les agents)!



Les inscriptions sont toujours possibles en Mairie pour de nouveaux usagers!



Les « biodéchets », ce sont les restes de préparation de repas ou de fin de repas, mais aussi les végétaux. En les triant correctement, nous contribuons à nourrir les sols et les cultures tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Au contraire, en en les jetant « à la poubelle », on crée des pollutions :

- en centre d'enfouissement, ces poubelles fermentent, ce qui produit des « lixiviats » (jus de déchets qu'il faut ensuite traiter).
- en incinération, c'est tout aussi absurde car cette matière organique est composée à 80/90% d'eau, ce qui veut dire que l'on jette littéralement de l'eau à la poubelle pour qu'elle soit ensuite brûlée !!

Trier ses restes alimentaires devient un nouveau geste à ancrer dans notre quotidien.



LE FRONTAGE

C'est le terrain compris entre la base d'une façade et la chaussée. Le *frontage public* comprend le trottoir avec les arbres de rue, les lampadaires, etc. Le *frontage privé* peut être une simple ligne au ras de la façade ou une plate-bande, une cour, un jardin, etc.

Un **projet de frontage** démarre à Damazan : la mairie propose aux riverains de certaines rues (du centre bourg seulement pour l'instant) d'entretenir des plantations sur leur devant de porte.

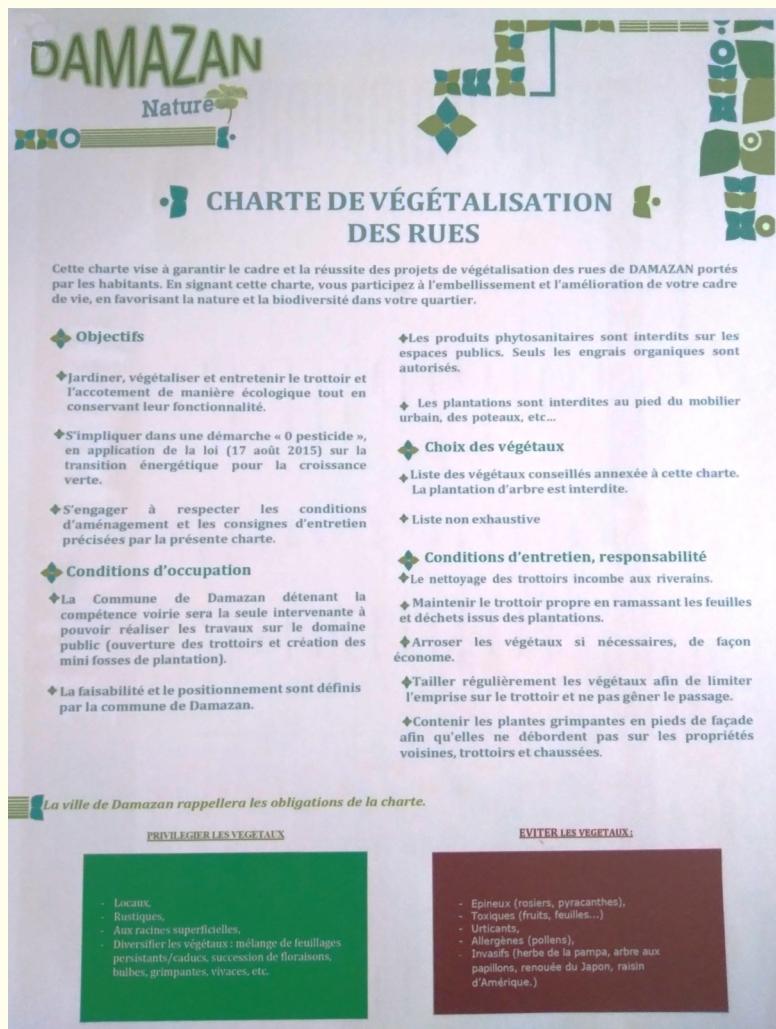
Lorsque cela sera possible, des trous de 20 cm de diamètre seront forés dans les trottoirs le long des façades des riverains inscrits en mairie.

Les premiers plants et le terreau sont offerts, il n'y a plus qu'à s'en occuper !!!!

Les riverains des rues d'Aiguillon et de l'Église ont échangé avec les élus et ont la possibilité de s'inscrire au projet dans les prochains jours. Ceux des rues Capuran et du chemin de Ronde seront contactés.

... Qui aura le trottoir le plus végétalisé ?

Quelques exemples :



VIE ASSOCIATIVE



- Possibilité de modifications en fonction de la météo.
- Tout licencié au club peut organiser une reconnaissance de rando hors programme.



RANDONNÉES DU JEUDI :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
8 mai	9 h	GAVAUDUN	Daniel CACHAU 06 08 12 24 96
15 mai	9 h	BEAUPUY	Antoine REVERTE 06 63 32 98 54
29 mai	<u>13 h 15</u>	LACEPÈDE	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
6 juin	9 h	CASTELJALOUX <i>pique-nique au lac vers 12 h 30</i>	Joël LABAT 06 83 06 06 14
12 juin	9 h	CAMBES DE PUJOLS	Guy GASTON 06 74 64 89 04
19 juin	<u>8 h 30</u>	MASQUIÈRES	Daniel CACHAU 06 08 12 24 96

RANDONNÉES DU WEEK-END :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
11 mai	9 h	SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE	Jean-Jacques FARBOS 06 77 76 21 26
Du lundi 19 mai au vendredi 23 mai 2025 Sortie en Catalogne à PLATJA D'AJO - voir fiche d'informations			
1 ^{er} juin	8 h	MIMIZAN <i>Circuit du lac et de la forêt</i>	Josiane FRATIOLET 06 79 90 16 13
Samedi 21 juin	<u>17 h 30</u> SAINT-LEON Rando grillades - Repas à 20 h (15 €) Inscription obligatoire		Jean-Jacques FARBOS 06 77 76 21 26 Tini FERNANDEZ 06 30 89 15 92

UN BEL ANNIVERSAIRE !

Pour fêter le centenaire du stade-vélodrome, quelques Damazanais enthousiastes se sont improvisés détectives et reporters amateurs. Ils ont fouillé, interrogé et collecté photos, articles de presse et témoignages qui leur permettront, avec l'appui de la Municipalité et la collaboration du Comité des fêtes, de présenter une rétrospectives des activités qui ont animé *Le Betbèze* dès les premières années du XX^e siècle. *(Repli Salle polyvalente en cas de pluie)*

Les souvenirs

Le film

La fête



**STADE
VÉLODROME
DAMAZAN**

LE FILM

14 JUIN 2025

TOUS AU BETBÈZE

« Une histoire d'ici »

 **Stade vélodrome le Betbèze Damazan**

Ouverture Bodega : 19h00

Repas :   

Animations

Projection du film : 21h30

Soirée

Comité des fêtes



 100ansvelodrome@gmail.com

 [@100ansstadevelodromedamazan](https://www.instagram.com/100ansstadevelodromedamazan)

 [fb.com/100ansstadevelodromedamazan](https://www.facebook.com/100ansstadevelodromedamazan)



DU NOUVEAU SOUS LES ARCADES



Dans un décor renouvelé, Guillaume et Baptiste, , viennent de rouvrir « LES ARCADES ».

Ouvert à midi et le soir du mardi au samedi, et le dimanche à midi, le restaurant propose des plats tous « faits maison » avec des produits locaux et en circuit court, dont les plus lointains fournisseurs sont au Pays Basque !

COUPURE D'ÉLECTRICITÉ POUR TRAVAUX vendredi 23 mai de 8h30 à 14h30

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Quartiers ou lieux-dits concernés :

153 lieu dit CONSTANTINE
lieu dit PLAYDE
349 route de LA CROZE
CONSTANTINE
382 route de MONT DE MARSAN
271 côte de BERNARD
lieu dit LA DOURNE
lieu dit LA CROZE
lieu dit LA GRAVE
lieu dit à la côte de BERNARD
156 route de HERANOT
92, 230 côte de CONSTANTINE

Pour suivre l'évolution de la coupure et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site enedis.fr en flashant le QR CODE ci-dessous ou télécharger l'application *Enedis à mes côtés*.

ENedis



Toutefois l'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.



DAMAZAN - services

La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 mairie.damazan@collectivite47.fr

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 15 - Sur rendez-vous l'après-midi

A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique) - ☎ 06 48 83 26 32

Permanence à la mairie le jeudi matin

La BIBLIOTHÈQUE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 bibliotheque.damazan@collectivite.fr

Jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 17 h à 19 h

La POSTE RELAIS - Tabac-Presse « La Tabatière » ☎ 05 53 93 82 66

Du lundi au vendredi de 6 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h - samedi de 6 h 30 à 12 h 30

La DÉCHÈTERIE - ☎ 05 53 84 97 69

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Le PÔLE ENFANCE

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - ☎ 05 53 79 47 98
L'ÉCOLE MATERNELLE - ☎ 05 53 88 00 13

Le CENTRE de LOISIRS - ☎ 05 53 88 01 03
La MICRO-CRÈCHE - ☎ 05 53 88 60 57

La PMI - (à Tonneins) ☎ 05 53 84 17 50)

La DIRECTION du DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

La M.S.A. - ☎ 05 53 93 94 56 - 💻 haryouli.nadia@dlg.mas.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h
Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

UNA de DAMAZAN - 💻 una@unadamazan.fr site : una-damazan-houeilles.webnode.fr
(anciennement ASSAD) ☎ 05 53 79 37 66 (de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Permanence : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - ☎ 05 53 79 80 00
site : www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.)

Sur rendez-vous : ☎ 05 53 84 17 50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Sur rendez-vous : ☎ 03 53 79 40 15

AGENTE FRANCE-SERVICES - ☎ 05 53 65 85 14 - 💻 confluent-multi-sites@france-services.gouv.fr

Sur rendez-vous : jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h